

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DU 14 JUIN 2019 – 15 HEURES 00**

**Sous la présidence de Monsieur Jean de LESCURE**

Se sont réunis,

Commune	Nom	Prénom	Présent	Absent	Pouvoir donné à :
ALLEN	ANDRE	Jean-Bernard	x		
ALLEN	RANC	Christophe			
ALTIER	BALME	Jean-Louis	x		
ALTIER	VOLPILIERE	René			
LA BASTIDE PUYLAURENT	TEISSIER	Michel	x		
LA BASTIDE PUYLAURENT	SAUTEREAU	Jacqueline			
BRENOUX	BONNET	Pierrette	x		
BRENOUX	AGUILHON	Patrick		x	Pouvoir à Pierrette Bonnet
CHADENET	ARBOUSSET	Antonin			
CHADENET	SALANSON	André	x		
CUBIÈRES	MASSADOR	Stéphan		x	
CUBIÈRES	REBOUL	Yves			
CUBIÈRETTE	BENOIT	Christian	x		
CUBIÈRETTE	GILLES	Christian			
LANUEJOLS	BRUGERON	Christian	x		
LANUEJOLS	BRUEL	Gilbert	x		

LAUBERT	DEBIEN	Gilbert			
LAUBERT	MABRUT	Jean-Claude			
MALONS ET ELZE	GAILLARD	Philippe		x	
MALONS ET ELZE	DUMAS	Philippe	x		
MONTBEL	MEYNIEL	Sylvain			
MONTBEL	Premier adjoint				
MONT LOZERE ET GOULET	BEAURY	Pascal		x	Pouvoir à CUBIZOLLES J
MONT LOZERE ET GOULET	CUBIZOLLE	Jeannine	x		
MONT LOZERE ET GOULET	CASTAN	Francis	x		
MONT LOZERE ET GOULET	MOURET	Evelyne	x		
MONT LOZERE ET GOULET	BOISSET	Jean-Marie			
MONT LOZERE ET GOULET	DIET	Anabelle			
MONT LOZERE ET GOULET	VEYRUNES	Alain		x	Pouvoir à MOURET Evelynne
PIED DE BORNE	MASMEJEAN	Christian	x		
PIED DE BORNE	CASTRO	José			
PONTEILS ET BRESIS	DE LA RUE DU CAN	Pierre	x		
PONTEILS ET BRESIS	MARTELLI	Jean-Louis	x		
POURCHARESSES	CAUSSE	René		x	
POURCHARESSES	MICHEL	Christian	x		
PRÉVENCHÈRES	LANDRIEU	Gérard		x	Pouvoir à de LESCURE Jean

PRÉVENCHÈRES	CHARDÈS	Guy			
SAINT ANDRÉ CAPCÈZE	DE LESCURE	Jean	x		
SAINT ANDRÉ CAPCÈZE	VEYRUNES	Michel			
SAINT ÉTIENNE DU VALDONNEZ	CHABERT	Jean-François	x		
SAINT ÉTIENNE DU VALDONNEZ	FAYET	Catherine		x	
SAINT ÉTIENNE DU VALDONNEZ	MALAVAL	Benoit		x	
SAINT ÉTIENNE DU VALDONNEZ	BONHOMME	Gérard		x	Pouvoir à CHABERT J-François
SAINT FRÉZAL D'ALBUGES	ROCHE	Marie-Thérèse	x		
SAINT FRÉZAL D'ALBUGES	MONTY	Marie-Thérèse			
SAINTE HÉLÈNE	BONICEL	Gérard	x		
SAINTE HÉLÈNE	MEJEAN	Claude			
VILLEFORT	LAFONT	Alain	x		
VILLEFORT	BAJAC LEYANTOU	Jean-Claude	x		
VILLEFORT	BALDIT	Michel	x		
VILLEFORT	BIÉ	Bruno		x	

Mme BONNET Pierrette a été nommée secrétaire de séance.

## **1. Présentation par la CCSS de la Convention Territoriale Globale (CTG)**

Monsieur le Directeur Adjoint et Mme BOIRAL de la La CCSS présente la CTG qui est un document de cadrage qui permet aux partenaires signataires (CCSS et Etat) et aux élus de faire le lien entre les politiques publiques sociales menées sur le territoire dans les domaines de compétence retracée dans les tableaux annexés.

Elle est un moyen de donner de la lisibilité aux actions mises en œuvre localement et ainsi de gagner en efficacité, cohérence et coordination au bénéfice des familles et publics éligibles aux dispositifs et services soutenus par la CCSS.

La présente convention sera conclue jusqu'au 31 décembre 2021.

Vu les termes de la convention proposée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve cette démarche, autorise Monsieur le Président à signer la convention telle que présentée ci-après annexée.

*Approuvée à l'unanimité des membres présents*

## **2. Approbation du compte rendu des conseils communautaires du 12 et 30 avril 2019**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le compte rendu du conseil communautaire du 12 et 30 avril 2019.

*Approuvée à l'unanimité des membres présents*

## **3. Donner d'acte des décisions prises dans le cadre de la délégation donnée**

Monsieur le Président fait part de la décision prise suivante :

N°	Décision
2019/006	Acquisition auprès de la Sté GIRAUD Automobiles de Mende :  Pour le budget principal :  - Un véhicule Citroën type Berlingo Four. M 1000 KG BlueHDI 100 S&S BVM WORKER dont le prix est de 13 818.33 € HT grâce à une remise de 33 % et une remise supplémentaire de 250 € - De céder le véhicule SUZUKY Jimmy au prix de 3 750 € HT.  Pour le budget SPANC :  Un véhicule Citroën type Berlingo Four. M 1000 KG BlueHDI 100 S&S BVM WORKER dont le prix est de 13 818.33 € HT grâce à une remise de 33 % et une remise supplémentaire de 250 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire donne acte de la décision prise en vertu de la délégation reçue.

*Approuvée à l'unanimité des membres présents*

#### **4. Demande d'engagement dans le cadre de la procédure des terres incultes sur le Domaine de Chapieu (communes de Mende et Lanuéjols)**

Le domaine de Chapieu se compose de 180 hectares situées sur les communes de Mende (23 ha) et de Lanuéjols (157 ha) dont 57 h sont à vocation forestière.

Ces terrains autrefois exploités ne le sont plus depuis plusieurs décennies et ont fait l'objet d'une reconnaissance d'état d'inculture par arrêté préfectoral du 29 octobre 2018..

La Safer a l'intention de demander l'autorisation d'exploiter afin de réaliser par la suite en concertation avec la chambre d'Agriculture, des baux avec plusieurs exploitants dans le but de répondre aux attentes locales et de favoriser une ou plusieurs installations.

Or pour obtenir cette autorisation, la Safer doit préalablement avoir l'accord d'une collectivité publique qui engage à devenir titulaire du bail en cas de défection de candidats.

A ce jour, la Communauté de Communes Cœur de Lozère, également sollicitée, a donné un accord favorable pour s'engager dans cette procédure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte que notre collectivité apporte cette garantie et autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire

*Approuvée à l'unanimité des membres présents*

#### **5. Versement d'une subvention à : Scènes Croisées, Mission Locale Lozère, FNACA de Villefort et à la micro crèche**

Monsieur le Président propose d'étudier les demandes de subventions suivantes :

##### **Scènes croisées :**

Cette association propose une convention de partenariat en vue d'organiser un minimum de 16 représentations et actions artistiques sur notre territoire du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 30 juin 2020. Le budget global des actions est de 35 300 € avec une prise en charge suivante : **Scènes Croisées : 50 %**

**Acteurs culturels : 25 % (Foyers ruraux de Pourcharesses-Villefort, de Langlade, de Saint-Etienne du Valdonnez, Théâtre de la Forge, association Rudeboy Crew, Pays d'Art et d'Histoire, Cie Hiver Nu)**

**Communauté de Communes : 25 % €.** Au budget il a été prévu une subvention de 6 000 € similaire à celle de l'an passé, or nous sommes sollicités à hauteur de 8000 €

##### **Mission Locale Lozère :**

La Mission Locale Lozère assure des permanences pour accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans leur parcours d'insertion professionnelle.

Sur notre territoire 53 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement :

- Allenc : 1
- Altier : 2
- Brenoux : 2
- Cubières : 2
- La Bastide Puylaurent : 1
- Lanuéjols 2
- Mont Lozère et Goulet : 22
- Montbel : 3
- Pied de Borne : 1
- Pourcharesses : 1
- Saint André Capcèze : 1
- Saint Frézal d'Albuges : 1

- Saint Etienne du Valdonnez : 10
- Villefort : 4

Ce qui se traduit par :

- Contrats en alternance : 7
- Emploi : 19
- Formation : 6
- Immersions en entreprises : 6
- Scolarité : 3

Le montant de la subvention sollicitée est de 5 700 €.

#### **FNACA de Villefort :**

La FNACA de Villefort sollicite une subvention pour l'édition du livre d'or des Poilus 14/18. Cet ouvrage a été imprimé à 750 exemplaires pour un coût de 4 185 €. L'association a bénéficié d'une aide financière de 800 € du Département et de 500 € de l'ONAC. A ce jour 71 livres sont vendus au prix de 10 €. Le montant d'aide sollicitée serait de 2 175 €.

#### **Micro crèche de Villefort**

L'AMR les Petits Loups, qui assure le fonctionnement de la crèche sur Villefort, se trouve dans une situation financière difficile et sollicite une aide financière de 6 000 € pour leur aider à payer le loyer de leurs locaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE de verser les subventions suivantes :

- Scènes croisées : 6 000 €
- Mission Locale : 5 700 €
- FNACA de Villefort : Il sera acheté 200 ouvrages à 10 €
- Micro crèche de Villefort : versement d'une aide ponctuelle de 6 000 € et autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire

*Approuvée à l'unanimité des membres présents*

#### **6. Désignation des représentants pour siéger au Comité Départemental du Tourisme et au Syndicat Mixte de l'EDML suite à la modification de leurs statuts**

##### **Comité Départemental du tourisme**

Le Comité Départemental du Tourisme a décidé de modifier ses statuts en assemblée générale extraordinaire du 19 février 2019 pour permettre l'intégration de l'ensemble des Communautés de Communes en tant que membres de droit.

Aussi pour être en conformité avec l'article 6.3 des nouveaux statuts, il est demandé à notre collectivité de désigner 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire  
Sont désignés

Titulaires	LANDRIEU G	Suppléants	BALDIT M
	CASTAN F		De la rue du Can
	CAUSSE R		CUBIZOLLES

### Syndicat Mixte de l'EDML

Lors de sa séance du 19 mars 2019, les membres du comité syndical ont décidé de modifier les statuts du syndicat Mixte de l'EDML pour adopter la représentativité des collectivités adhérentes à la nouvelle carte des intercommunalités. Actuellement siègent :

2<sup>e</sup> collège : Pôle de Villefort

Titulaires	POLGE Christiane	Suppléants	MASMEJEAN Christian
	COMMANDRE Gilbert		CAUSSE René
	JEAN Claude		GENTILE Corinne
	DAVID Robert		MICHEL Claudie

3<sup>e</sup> collège : Communauté de Communes Mont Lozère

Titulaires	BRUEL Gilbert	Suppléants	HERNANDEZ Frédérique
	DEBIEN Gilbert		CAUSSE René

Cette modification statutaire implique la désignation au titre du 3<sup>e</sup> collège de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire sont désignés :

3<sup>e</sup> collège : Communauté de Communes Mont Lozère

Titulaires	BRUEL Gilbert	Suppléants	BENOIT C
	DEBIEN Gilbert		BAJAC JC

Titulaires	CASTAN F	Suppléants	CAUSSE R
------------	----------	------------	----------

*Approuvée à l'unanimité des membres présents*

### **7. Renouvellement de la ligne de trésorerie**

La ligne de trésorerie de 200 000 € contractée auprès de la Banque Postale prenant fin le 13 août 2019, il est proposé de la renouveler pour une année supplémentaire.

Vu les 3 propositions reçues :

La Banque Postale : 0.86 % + 400 € de commission d'engagement et commission de non utilisation de 0.10 %

La Caisse d'Epargne : 1.06 % + 300 € frais de dossier et commission de 0.10 %

Le Crédit Agricole : 1.39 % + 500 € frais de dossier et pas de commission

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

DECIDE de retenir la proposition de la Banque Postale et autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire

*Approuvée à l'unanimité des membres présents*

### **8. Remboursement de dépenses payées par la commune de Saint Etienne du Valdonnez pour le Centre de Secours**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la communauté de communes a pris en compétence la gestion des centres de secours.

Pour l'année 2018, elle a donc encaissé la totalité de la dotation de fonctionnement du

SDIS48 et du remboursement des emprunts pour le centre de secours du Valdonnez soit 21 676.96 €.

La commune de Saint Etienne du Valdonnez a toutefois payé les dépenses de fonctionnement et les échéances d'emprunt afférents au centre de secours de janvier à avril pour un montant de 15 851.57 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de rembourser à la commune de Saint Etienne du Valdonnez 15 851.57 € et autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire

*Approuvée à l'unanimité des membres présents*

**9. Convention avec le SMAML pour utilisation de la salle hors-sac pour point accueil d'information touristique**

Dans l'optique de développer un point d'information touristique sur le Mont-Lozère, le Syndicat Mixte d'Aménagement du Mont Lozère peut mettre à disposition de notre collectivité la salle dite salle hors sac du 17 juin 2019 au 31 octobre 2019. Une convention sera établie définissant les engagements réciproques.

Sur proposition de M le Président

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte de passer une convention avec le SMAML et autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire

*Approuvée à l'unanimité des membres présents*

**10. Délégation de gestion de la compétence GEMAPI avec l'Etablissement Public Loire**

L'Etablissement Public Loire (EPL) propose, à titre expérimental de 2019 à 2021, de prendre en délégation de gestion la compétence GEMAPI du bassin versant de l'Allier des 3 communautés de communes : Communauté de communes Haut-Allier, Communauté de Communes Randon-Margeride, Communauté de communes Mont-Lozère.

Aucune participation financière ne sera demandée pour les frais de personnel et la mise à disposition de matériel (véhicule, informatique...)

Seuls les études et travaux sur les cours d'eau feront l'objet d'un engagement financier.

Vu le projet de convention présenté au cours de la réunion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

Accepte de passer cette convention avec EPL et autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire

*Approuvée à l'unanimité des membres présents*

**11. Conventions de mise à disposition des terrains, des installations et d'exploitation de l'étang de la Bastide par un gestionnaire**

Les bureaux d'étude assurant la mission de maîtrise d'œuvre du projet de mise en conformité et d'aménagement de l'étang de pêche à la Bastide-Puylaurent ont terminé la phase avant-projet de la mise en conformité de l'étang. Suite à l'étude avec la DDT des trois solutions proposées, la Communauté de communes a retenu une solution de prise d'eau gravitaire. Le 14 juin 2019, est remis aux services de l'Etat un dossier regroupant les éléments des travaux à prévoir relevant pour certains de la reconnaissance d'existence et pour d'autres de la déclaration loi sur l'eau. Dans l'attente de l'instruction de ce dossier pour démarrer les travaux, Monsieur le Président a sollicité auprès de Madame la Préfète

une autorisation exceptionnelle d'exploitation de l'étang de pêche pour la saison estivale 2019.

Pour cette exploitation, la Communauté de communes avait signé un bail de location des terrains et installations concernés avec le propriétaire, Groupement Forestier de la Bastide-Puylaurent, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016 pour une durée de trois ans et renouvelable par tacite reconduction. Monsieur David BONNET, qui assurait la gestion de l'étang via une convention de mise à disposition en 2018 a exprimé sa volonté de reprendre la gestion pour l'été 2019. Cette convention de mise à disposition courrait du 13 juillet au 16 septembre 2018. Une participation financière de 100 € était demandée pour l'occupation des terrains.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

autorise Monsieur le Président à signer une convention de mise à disposition temporaire de l'étang de la Bastide du 12 juillet au 15 septembre 2019 avec des modalités financières identiques à 2019, autorise Monsieur le Président à demander une dérogation et autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire

*1 abstention, 27 Pour, 0 contre*

#### **12. Convention avec l'association du Bois de Bertrand pour accueil de loisirs des enfants pendant les vacances scolaires d'été**

Durant les vacances scolaires d'été, le centre de loisirs « Les petits lutins » du secteur de Villefort ne fonctionnant pas, les enfants souhaitant bénéficier de ce type d'accueil sont orientés vers l'association d'éducation populaire du Bois de Bertrand. Le coût à la journée est de 17 €/ jour/enfant. Il est proposé une prise en charge par jour de 3 € pour chaque enfant, comme les années précédentes.

Si cette participation financière est acceptée, une convention de partenariat et de financement sera établie et le conseil communautaire donnera autorisation pour la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de participer financièrement à hauteur de 3 €/jour/enfant et autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat et tout document nécessaire.

*Approuvée à l'unanimité des membres présents*

#### **13. Convention avec le Syndicat Mixte de collecte et de traitement des déchets ménagers Lozère Centre pour la collecte des ordures ménagères sur le territoire du Valdonnez**

Le Syndicat Mixte de collecte et de traitement des déchets ménagers Lozère Centre a adressé une convention pour la collecte et le traitement des ordures ménagères sur les communes de Brenoux, Lanuéjols et Saint-Etienne-du-Valdonnez pour l'année 2019. Les conditions demeurent identiques à la précédente. Le coût annuel est de 29 107.46 €. Il conviendra d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve la convention telle que présentée et autorise M le Président à signer la convention annexée et tout document nécessaire.

*Approuvée à l'unanimité des membres présents*

#### **14. Convention de fonctionnement des points d'informations touristiques avec les Communes de la Bastide, Lanuéjols et Mont Lozère et Goulet**

Monsieur le Président propose d'établir des conventions avec les communes de La Bastide, Lanuéjols et Mont Lozère et Goulet pour le fonctionnement de points d'information touristiques sur ces communes. L'objectif est de définir les actions de promotion et de communication à mettre en place :  
-Accueil physique et téléphonique du public

-Gestion des stocks, de l'information, de l'affichage, classement et archivage des documents  
-Vente de produits boutique, billetterie et gestion des produits boutique/ tenue d'une régie  
-Gestion de l'espace d'accueil et de la boutique /assurer la tenue de l'espace : ordre, aménagement de l'espace, décoration. Réapprovisionnement et mise à jour des documentations et affichages.  
-création d'un bilan de l'activité du point d'information en fin de saison, création de statistiques de fréquentation, transmission des données pour la mise à jour du site internet, de la page Facebook...  
-Participation à la promotion et à la communication de l'offre touristique (participation à la création/mise à jour de supports de communication : création d'affiches, de textes etc...)  
-Travail en collaboration avec les autres points d'information : Villefort, Bagnols les Bains, Le Bleymard et Lanuéjols  
-Travail en concertation avec les différents partenaires (PNC, CRT, CDT...) : participation à l'animation de réseau avec les différents partenaires (notamment les offices de tourisme alentours, associations, prestataires...)

La présente convention est valable à compter du 17 juin 2019. Elle est renouvelée par tacite Reconduction pour des périodes successives d'un an, sauf dénonciation par l'une des parties.

La Communauté de communes Mont Lozère s'engage à prendre en charge le salaire de l'agent (e)d'accueil, les fournitures administratives nécessaires au bon fonctionnement du point d'information, à régler les frais de télécommunication (téléphone/ internet)

- commune de la Bastide Pylaurent et Commune de Lanuéjols : sous la forme d'un forfait, estimé à 250 euros pour la période d'avril à octobre.

Commune Mont Lozère et Goulet : Refacturation des frais réellement engagés

Les communes s'engagent à prendre en charge les frais de fonctionnement suivants :

-Chauffage

-Electricité

Et à mettre à disposition gratuitement le local du point d'information touristique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve les dispositions telles que présentées et autorise M. le Président à signer tout document nécessaire.

*Approuvée à l'unanimité des membres présents*

## **15. Fixation du prix de ventes de divers produits boutiques touristiques et des adhésions des partenaires**

Il y aura lieu de fixer le prix de ventes des divers produits boutiques touristiques et des adhésions des partenaires suivant la proposition suivante :

Produits Boutique :

- Magnette (papillons, libellules, rainette, coccinelle, salamandre) -> 3,30 € TTC
- Jeu de carte 7 familles PNC -> 7,50 €
- Guide Gallimard PNC 2017 -> 20,50€
- Topo-guide GR68 Mont-Lozère -> 15,90€
- Topo-guide Chemin de Régordane -> 15,40€
- Topo-guide GR70 Chemin de Stevenson -> 16,40€
- Topo-Guide Chemin Urbain V -> 15,40€
- Cévennes Nature - Thierry Vezon -> 24,90€
- Cévennes Mario Colonel Focus Petit -> 16,00€
- Jeu des 7 familles PNC -> 7,50€
- Magnet Insecte (papillons, libellules, rainettes, coccinelle, salamandre) -> 3,30€
- Autocollant PNC 12cm -> 1,00€
- Tour de cou Buff -> 12,00€
- Casquette PNC -> 11,00€
- Pop Out (pivert, arbre au rêve, cerf) -> 4,90€
- Sentiers de découverte de la haute vallée du Lot -> 6,00€
- Le pays de Villefort... à pied -> 6,00€ au public et 3,70 € aux revendeurs

- Villefort, Cévennes et Régordane -> 20,00€ au public et 12,00 € aux revendeurs
- Mémoire des anciens du Canton de Villefort -> 20,00€ au public et 12,00 € aux revendeurs
- Livret La Garde-Guerrin -> 8,00€
- A la découverte de la Garde-Guerin -> 3,00€
- VTopo VTT Lozère -> 20,00€
- Photo de l'exposition « Magique Lozère -> 18 €
- Fiches de randonnées des topoguides Villefort à Pied -> 1 €
- Livre d'or des poilus 14/18 : 10 €

Partenariats :

- Restaurants -> 80,00€
- Hôtel -> 95,00€
- Camping -> 100,00€
- Chambre d'hôte -> 85,00€
- Gîtes et meublé de tourisme -> 70,00€
- Village de vacance -> 105,00€
- Prestataires d'activités de loisirs, sportives et culturelles -> 75,00€
- Commerçant, artisan, producteur -> 75,00€
- Association -> 20,00€

A noter que pour les partenariats, un supplément de 15,00€ est appliqué à chaque structure en dehors de notre territoire de compétence. Également, pour les structures qui pourraient prendre plusieurs partenariats : un abattement de 50% est appliqué sur les participation supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve les tarifs tels que présentés et autorise M le Président à signer tout document

*Approuvée à l'unanimité des membres présents*

#### **16. Fixation prix de vente du catalogue du Château de Castanet – intégration dans la régie**

Cette année dans le château de Castanet, seront exposées des œuvres d'art réalisées par des artistes de renommée dont certains ont participé à la réalisation du sentier de sculpture d'Altier. Ils proposent un catalogue d'exposition, ouvrage qui se veut de qualité contenant la liste des œuvres (ou objets) exposées durant les deux mois à Castanet. Rédigé par le commissaire d'exposition, Pascal FANCONY, il donne des indications sur l'exposition (RIAC 1 - Rencontre Internationale d'Art construit 1) et son origine ainsi que sur chaque artiste (bio + photo) et les œuvres exposées (photo + descriptif)

Il est proposé l'impression de 300 catalogues dont 100 seront donnés aux artistes, élus, financeurs, presse et invités. Les 200 autres seront vendus au château au prix de 10€ durant les mois de juillet et août.

Si la décision est prise de l'édition de ces catalogues et pour en permettre la vente, il y aura lieu de modifier en ce sens la régie du château de Castanet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve les tarifs tels que présentés, la régie sera modifiée en ce sens et autorise M le Président à signer tout document

*Approuvée à l'unanimité des membres présents*

#### **17. Fixation participation financière due par la Cézarenque pour l'utilisation de la halle des sports**

Lors du conseil communautaire du 12 avril 2019, a été évoquée l'utilisation de la Halle des Sports de Villefort par l'ESAT la Cézarenque situé à Concoules (Gard) de manière concomitante que le

Foyer de Vie Arc en Ciel de Prévenchères. Or, cela ne sera pas possible car le premier accueille des résidants qui ont une activité professionnelle à la différence du second.

Par conséquent, il vous est proposé de fixer une participation annuelle qui pourrait être de l'ordre de 300 €/an ; une convention serait établie et l'encaissement serait réalisé par un titre de recette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide d'appliquer un forfait de 300 € par an à l'ESAT La Cézarenque et autorise M le Président à signer tout document

*Approuvée à l'unanimité des membres présents*

#### **18. Précarité énergétique**

Le Programme d'Intérêt Général (PIG) labellisé « Habiter mieux » du Conseil Départemental de la Lozère s'est achevé en décembre 2017. Il a permis d'apporter un soutien financier de la part de l'Anah, de l'Etat, du Département et de certaines Communautés de communes aux propriétaires occupants afin d'effectuer des travaux de réhabilitation énergétique sur leur résidence principale. Environ 115 dossiers par an ont été financés sur huit Communautés de communes lozériennes.

Le Conseil Départemental a décidé la mise en place d'un nouveau programme de « Lutte contre la précarité énergétique » pour couvrir la période de 2018 à 2021. L'aide aux travaux apportée par le Département sera de 500 € pour les ménages aux ressources très modestes et de 250 € pour les ménages aux ressources modestes.

La communauté de communes Mont-Lozère a la possibilité d'être partenaire de ce programme afin d'apporter, elle aussi, une aide aux travaux d'amélioration énergétique des logements de propriétaires occupants.

Si la communauté de communes donne suite les montants pourraient être de 250 € pour les ménages aux ressources très modestes et de 125 € pour les ménages aux ressources modestes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire souhaite adhérer et aux montants proposés.

*19 Pour, 9 abstentions*

#### **19. SPANC**

M. le Président propose de donner le choix d'un paiement unique lors de la visite de contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations d'assainissement non collectif ou un paiement fractionné sur 4 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de proposer un paiement unique lors de la visite de contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations d'assainissement non collectif ou un paiement fractionné sur 4 ans.

*Approuvée à l'unanimité des membres présents*

#### **20. Création d'aires de camping-car**

Le 16 novembre 2016, l'Etat a accordé une subvention de 25 682,40 € au titre de la D.E.T.R. à la Communauté de communes de Villefort pour l'aménagement d'une aire de camping-cars. Cette subvention correspond à 40 % du coût prévisionnel éligible, qui est de 64 206 € HT. Suite à des difficultés de mobilisation du foncier, ce projet n'a pas encore été réalisé. Une demande de prolongation du délai de commencement d'exécution de l'opération a été demandée en juin 2018. Ainsi, le 15 novembre 2018, la Communauté de communes a bénéficié d'une prorogation de la validité de la subvention, fixant le délai d'exécution de l'opération au 16 novembre 2019.

Monsieur LANDRIEU a porté à connaissance de la collectivité que le camping de Prévenchères est maintenant communal et qu'il serait prêt à mettre à disposition une partie des terrains du camping à la Communauté de communes pour la création d'une aire de camping-car.

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de délibérer afin de définir le ou les emplacement(s), ainsi que les modalités du projet et de l'autoriser à lancer les démarches nécessaires pour réaliser ce projet d'aire de camping-car.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de créer une aire de camping car sur la commune de Prévenchères, la commune pouvant mettre à disposition de notre collectivité une partie de leur camping et autorise M le Président à signer tout document nécessaire.

*Approuvée à l'unanimité des membres présents*

## **21. Admission en non-valeur : budget principal, ordures ménagères et SPANC**

Vu l'état présenté par la trésorerie, il y aurait lieu d'admettre en non-valeur :

Budget principal : 1540.53 €

Budget des ordures ménagères : 1294.00 €

Budget Spanc : 164.50 €

En ce qui concerne le budget principal de la Communauté de Communes, il conviendrait d'admettre en non-valeur les créances suivantes :

Art 6541	Année	N° de facture	Complément d'information	Montant
	2016	T-138-1	RAR inférieur seuil poursuite	10.00
	2015	R-777-54-1	Combinaison infructueuse d'actes	30.82
	2015	T—777-69-1	Combinaison infructueuse d'actes	61.63
	2014	R-9-5-1	Clôture insuffisance actif	1 438.08
			<b>TOTAL</b>	<b>1 540.53</b>

En ce qui concerne la redevance des ordures ménagères, il conviendrait d'admettre en non-valeur les créances suivantes :

ART 6541	Année	N° de facture	Complément d'information	Montant
	2014	R -911-1437-1	Clôture insuffisance actif	575.00
	2015	R-666-3-1	PV carence	130.00
	2015	R -995-3-1	PV carence	130.00
	2015	R-555-102-1	Combinaison infructueuse d'actes	15.00
	2015	R-555-393-1	Combinaison infructueuse d'actes	130.00

	2016	R-996-628-1	Combinaison infructueuse d'actes	130.00
	2015	R-555-664-1	Combinaison infructueuse d'actes	130.00
	2016	R-995-1388-1	Combinaison infructueuse d'actes	54.60
<b>TOTAL</b>				<b>1 294.00</b>

En ce qui concerne la redevance SPANC, il conviendrait d'admettre en non-valeur les créances suivantes :

Art 6541	Année	N° de facture	Complément d'information	Montant
	2015	T-11-1	RAR inférieur seuil poursuite	44.00
	2014	T-703300000045-1	RAR inférieur seuil poursuite	87.50
	2016	R-660-227-1	RAR inférieur seuil poursuite	33.00
<b>TOTAL</b>				<b>164.50</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire admet en non valeur les sommes telles que présentées précédemment.

*Approuvée à l'unanimité des membres présents*

## **22. Aides financières de l'Agence de l'Eau**

Suite à la réception d'un courrier de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Monsieur le Président fait une présentation des aides prévues dans le cadre du 11<sup>e</sup> programme (2019-2024).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire sollicite l'aide financière aussi élevée que possible de Adour Garonne pour le financement du poste du chargé de mission et à l'agence de l'eau RMC pour le financement de l'étude du transfert de l'eau et de l'assainissement, autorise Monsieur le Président à signer tout document.

*Approuvée à l'unanimité des membres présents*

## **23. Extension des locaux administratifs du Bleymard et agrandissement des centres de secours du Bleymard et de Villefort**

Monsieur Teissier, intéressé quitte la séance

Vu les demandes de financement dans le cadre de la DETR déposé auprès de l'Etat, les projets suivants ont été retenus :

- Réaménagement et agrandissement des centres de secours à Villefort et au Bleymard  
Coût des travaux estimés : 277 937.61 € Subvention obtenue : 166 763.16 €
- Extension des bureaux administratif et création d'un local d'archivage au siège  
Coût des travaux estimés : 243 227.97 € Subvention obtenue : 145 936.78 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- de lancer la réalisation de ces opérations en autorisant Monsieur le Président à :
  - Déposer les autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration de travaux)
  - Désigner les maîtres d'œuvre
    - M BOYER pour le centre de secours de Villefort à 8.75 %
    - M TESSIER pour le centre de secours du Bleymard à 8.5 %
  - Lancer les procédures de consultation des entreprises

En ce qui concerne le projet d agrandissement des bureaux administratifs du Bleymard, une consultation d architectes sera effectuée.

*Approuvée à l'unanimité des membres présents*

#### **24. Action sociale : Adhésion au Cnas et Chèque déjeuner**

Pour compléter l'action sociale mise en place au sein de la collectivité en faveur des agents, il est décidé d'adhérer au CNAS, à l'attention des agents.

*Approuvée à l'unanimité des membres présents*

#### **25. Prolongation des contrats de travail saisonniers**

Vu la délibération du 12 avril 2019, créant des emplois pour des besoins occasionnels, il est décidé d'apporter des modifications sur leur durée :

- Agent d'accueil pour la promotion du tourisme à Bagnols les Bains, poste initialement créé jusqu'au 30 septembre 2019, il sera prolongé d'un mois soit jusqu'au 30 octobre 2019, date de fermeture de l'établissement thermal.
- Agent au service technique de Villefort du 15 mai au 13 juillet 2019 : prolongation d'un mois pour compenser le temps de travail de 2 agents de Villefort qui viendront en renfort sur le site du Bleymard dans l'attente d'un recrutement définitif d'un agent technique suite à un départ en retraite, M. POMMIER Gilbert
- Pour le centre de loisirs « les Loupiots » un poste a été créé du 10 juillet au 10 août 2019, considérant que le centre de vacances débutera dès le lundi 8 juillet 2019, avancement de 2 jours ce recrutement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise M le Président à procéder à ces modifications et autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire.

*Approuvée à l'unanimité des membres présents*

#### **26. Cr éation emplois pour :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de recruter :

- centre de Loisirs

La personne responsable de la coordination du service « Enfance Jeunesse adjoint d'animation, a sollicité une mise à disposition d'un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre, il conviendra donc de la remplacer. Il est décidé de lancer le recrutement d'un agent du cadre d'emploi des adjoints d'animation.

Il est décidé de procéder au recrutement de 3 emplois d'animateur pour l'année scolaire 2019-2020 des emplois à temps non complet (17 heures hebdomadaires) sur la base du 1<sup>e</sup> échelon de la grille indiciaire des adjoints d'animation.

- 1 agent du cadre d'emploi des adjoints techniques à temps non complet 17 h hebdomadaires pour la gestion de la halle des sports du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 août 2020. (1<sup>er</sup> échelon de la grille indiciaire)
- 1 agent technique en remplacement d'un agent en maladie à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 pendant la durée de l'indisponibilité de l'agent titulaire basé sur le Secteur du Valdonnez.
- 2 postes d'adjoints techniques à temps complet pour assurer des diagnostics du SPANC à compter du 17 septembre et du 1<sup>er</sup> octobre 2019.
- 1 poste du cadre d'emploi des techniciens à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019 pour l'étude eau et assainissement

*Approuvée à l'unanimité des membres présents*

#### **27. Adhésion au service de conseil en recrutement du CDG pour recrutement d'agent**

Pour effectuer le recrutement de l'agent technique remplacement du départ à la retraite et de l'agent technique, il est décidé de faire appel au service de conseil en recrutement du CDG et autorise M le Président à signer tout document nécessaire

*Approuvée à l'unanimité des membres présents*

#### **28. Fixation du montant de prise en charge des frais relatifs au VAE**

Suite à la demande d'un agent souhaitant réalisée une Validation des Acquis et d'Expérience (VAE) dans le cadre du Compte Personnel de Formation (CPF), il est possible, sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique, de prendre en charge l'intégralité ou voter un montant de prise en charge des frais pédagogiques environ 1000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire propose la prise en charge des frais tels qu'exposés à 1000 €, autorise Monsieur le Président à saisir le CT et à signer tout document nécessaire.

*Approuvée à l'unanimité des membres présents*

#### **29. Questions diverses**

- Recomposition de l'organe délibérant du conseil communautaire l'année précédent celle du renouvellement général des conseils municipaux
- MSAP sur le Valdonnez
- Véhicule publicitaire

Vu le Président  
Jean de LESCURE

